

### Syndicat Force Ouvrière des Personnels de la Ville

syndicat.fo@paris.fr et http://fo.villedeparis.fr/

# STOP à la CASSE des SERVICES PUBLICS STOP à LA CASSE de la PROTECTION de L'ENFANCE et des SERVICES SOCIAUX

### Le bilan de la DASES, quel est-il?

## Etablissements départementaux de l'ASE- Titre IV :

En 10 ans, de 17 établissements (internats), dont 5 CEFP (centre éducatif et de formation professionnelle), il n'en reste que 13 !

Depuis 10 ans la DASES organise la liquidation progressive des internats et particulièrement des places d'accueil pour préados et ados (CEFP)

En 2009, fermeture du Centre Forges les Bains: - 24 places d'accueil pour des jeunes En 2013, centre d'Anet sur Marne: - 12 lits d'internat, sous prétexte d'un grand projet de fusion avec le CEFP d'Alembert remis à neuf à l'horizon de 2017 pour l'accueil de 90 jeunes.

En 2016 fermeture du CEFP de Pontourny: -42 places d'accueil pour des jeunes de l'ASE

En 2018, abandon du projet de fusion Anet sur Marne/d'Alembert.

CEFP Le Nôtre... -15 lits d'internat

En 2019, décision de fermeture des activités sur le site du CEFP d'Alembert :

-38 lits en internat pour des jeunes

TOTAL: une centaine de lits en internat fermés

# Secteurs ASE -Titre III

Un audit commandé par l'Administration constate : une surcharge de travail des agents, un travail réalisé dans l'urgence, un turn-over des travailleurs sociaux, un manque d'effectifs, un temps considérable à rechercher des places d'accueil pour les jeunes!

SEMNA (Service d'accueil pour mineurs non accompagnés): 300 jeunes à l'hôtel! Dans l'attente d'une mesure de placement ou d'une place d'accueil en structures! Un turn-over des agents à cause des conditions de travail.

# SAFD (service d'accueil familial départemental)

En 2016, cessation de l'activité des 3 SAFD de l'Ouest (Alençon, Bellême, Ecommoy), regroupés au Mans au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette restructuration mal anticipée en terme

d'organisation du travail a été, à plusieurs reprises, par FO et en intersyndicale, signalé dans les instances (CT, CHSCT, COSUI...) pour avertir l'Administration des conséquences sur la vie professionnelle et personnel des agents. Dans ces conditions, comment éviter le pire quand des agents sont en grande souffrance, et décide de mettre fin à leurs jours, comme cela a été le cas pour une collègue, venant accentuer le désarroi de chacun des agents.

FO ouvrière est intervenue auprès de Mme Versini, pour la convocation d'un CHSCT extraordinaire, car les agents ne peuvent continuer à travailler dans de telles conditions sans que des dispositions concrètes soient enfin mises en œuvre, au risque de compromettre les missions de service public.

Alors que le placement familial est considéré par la DASES comme la meilleure alternative au placement collectif, venant justifier les fermetures de lits d'internat, au CT DASES du 21 juin l'Administration annonce des difficultés pour recruter des assistants familiaux sur le Département!

On casse l'existant avant même de s'assurer de nouveaux dispositifs pour assurer les missions de Protection de l'Enfance dont a la charge et la responsabilité le Département de Paris. A terme, la fermeture de SAFD sera-t-elle mise à l'ODJ ?

Soyons clairs, pour FO, tous ces projets de restructuration, ne vise qu'à diminuer la masse salariale, et donc les postes de fonctionnaires statutaires ; ceci, attesté par le bilan social de 2017, dans lequel des postes budgétisés vacants ne sont pas pourvus, alors que l'embauche de contractuels est en augmentation!

# FO revendique

- -augmentation des effectifs statutaires, seule solution pour qu'aucun jeune ne reste sans référent, pérenniser les équipes de travail pour stopper le turn-over des agents afin d'améliorer la qualité de travail auprès des usagers.
- -maintien des services et structures qui ont toutes leur raison d'être.
- arrêt de la mise en concurrence des services
- -maintien du service public départemental de Protection de l'Enfance, pour répondre aux besoins des familles et jeunes dont la précarité est en augmentation à Paris (cf. : schéma départemental 2015-2020)

Il est de la responsabilité de la DASES et des élus en charge de la protection de l'enfance d'assurer des prises en charge de qualité. Il est de la responsabilité de la DASES et des élus d'assurer la sécurité professionnelle des agents, un encadrement et une organisation de travail de qualité.

Pour FO: Sandrine DORE, titulaire CT DASES

Tiburce MARGARETTA, titulaire CTE BED (titre IV)

Nicole **LABRANA**, suppléante CTE BED (titre IV)